

MUNICIPALITÉ DE SAINT-SÉVERIN

Saint-Séverin, le 12 novembre 2025

À tous les membres du Conseil de la Municipalité de la paroisse de Saint-Séverin,

Prenez avis, par la présente, qu'aura lieu le **LUNDI 17 NOVEMBRE 2025 à compter de vingt heures (20 h) la session régulière** au Centre administratif municipal situé au 1986, place du Centre à Saint-Séverin, afin de prendre en considération les sujets mentionnés au présent avis.



Stéphane Goulet
Directeur général

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de la session régulière du 1 octobre 2025;
4. Adoption des comptes;
5. Dépôt de la correspondance;
 - MRC Mékinac
 - Réception d'un montant de 5140.00\$ en compensation pour la collecte sélective de 2024.
6. Dépôt des états financiers 2024;
7. Avis de motion règlement 2025-800 relativement aux taux de taxation et de tarifs pour l'exercice financier 2025 et les conditions de perception;
8. Avis de motion règlement 2024-799 relativement à la rémunération, à l'allocation et au remboursement des dépenses dans l'exercice des fonctions des élus municipaux;
9. Nomination du représentant(e) municipal(e) et du coordonnateur(trice) pour la bibliothèque;
10. Adoption des séances ordinaires du conseil pour 2026;
11. Nomination des maires suppléants pour l'année 2026;
12. Nomination du représentant (e) au conseil d'administration de l'OMH;
13. Nomination de deux représentant au conseil d'administration de la régie des incendies du Centre de Mékinac;
14. Dépôt des déclarations des intérêts pécuniaires;
15. Résolution : Demande de subvention Culture Mauricie. (projet cours de peinture/dessin et ateliers de danses);

16. Résolution : Demande de subvention URLS pour l'acquisition de matériel sportif;
17. Résolution : Commandite tournoi de hockey 48ieme édition M11 – M15 Saint-Tite.
18. Résolution abrogeant la résolution 2025-10-110 relative au soutien de la municipalité à la demande d'autorisation soumise à la CPTAQ par TES Mauricie (dossier 451936)
19. Varia;
20. Questions de l'assemblée;
21. Levée de la séance.